



## **Compte rendu Conseil Portuaire du 24 mars 2022**

Ce Conseil Portuaire était convoqué à 17h00 le jeudi 24 mars 2022 à la salle N° 3 du COSEC, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON Maire de Dinard.

Etaient présents :

Pour la Mairie : Arnaud Salmon, Jean-Patrick Guibout

Pour le Port : Cristelle Gallais, Julien Turgot

Pour les représentants des Usagers : Guillaume Covat, Daniel Nilly, Louis Penhouet

Pour les associations : Yann Rannou (Yacht-Club), X (SNSM)

Pour le Commerce : Jean-Luc Griffon

Etaient excusés Christian Chaufour et Christian Fontaine.

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du dernier Conseil portuaire.
- 2) Approbation du Budget Primitif.
- 3) Questions diverses.

### **Déroulé de la réunion :**

#### **1) Procès-verbal du Conseil Portuaire du 5 novembre 2021**

Le PV sur les tarifs des redevances 2022 est approuvé

#### **2) Procès-verbal du Conseil Portuaire du 3 février 2022**

Le PV sur la création de la commission d'attribution des mouillages est approuvé

#### **3) Budget primitif**

Louis Penhouet déclare d'emblée qu'il est difficile pour l'ADUPP de se prononcer sur un budget primitif sans réellement connaître le bilan de l'année écoulée. Les budgets primitifs ne sont pas assez précis pour raisonner de budget à budget, le Compte Administratif est nécessaire ou tout au moins son état d'avancement.

Jean- Patrick Guibout pour la municipalité répond aux questions posées avant la réunion :

Pour les impôts ils sont en baisse et l'objectif pour 2022 est de ne plus en payer, pour cela des provisions seront faites pour le dragage.

L'Autofinancement 330 758 € sera une provision pour le dragage.

Sans rentrer dans le détail de tous ces échanges, il faut noter une réelle volonté du Maire et de ses services à faire amende honorable et à tenir compte dans l'avenir des principaux souhaits exprimés par le président de l'ADUPP.

Louis Penhouet prend acte et remercie Monsieur le Maire pour son écoute.

#### **4) Questions diverses**

##### **A) Route du Rhum 2022 :**

Louis Penhouet souhaite avoir des précisions sur le courriel envoyé aux propriétaires de bateaux ayant leurs mouillages au large qui devront libérer leurs bouées pour le 15 octobre. 63 usagers sont concernés par cette obligation.

Les réponses apportées par les services du port ne laissent pas beaucoup d'alternatives. 140 bateaux, soit le contingent maximum, sont d'ores et déjà prévus pour cette édition et il y a un besoin impératif de place pour les amarrer.

La manifestation n'a plus rien à voir avec les 1ères éditions.

Un arrêté préfectoral va règlementer d'une manière contraignante la circulation des différents utilisateurs habituels de l'espace maritime entre Saint Malo et la pointe du Décollé.

Les professionnels qui ont leurs mouillages dans le secteur concerné s'inquiètent de ces difficultés à venir.

A la question de savoir ce que le port de Dinard qui est contrainte de céder son espace portuaire, tire comme bénéfice financier de cette manifestation, il est probable que ce soit seulement la mise à disposition des aiguillettes neuves qui seront installées sur les 63 mouillages.

Louis Penhouet demande que dans la mesure du possible de trouver une solution pour les usagers qui souhaitent continuer à naviguer.

Il est souhaitable aussi que la Mairie passe le message aux organisateurs que la Course du Rhum doit rester la fête de la voile et ne pas exclure complètement les plaisanciers.

##### **B) Passerelles d'accès :**

La Mairie, lassée de cette guerre incessante et couteuse, entre avocats et experts des différents protagonistes décide d'effectuer les réparations nécessaires à leur remise en service cette année.

##### **C) Dragage :**

Celui-ci est confirmé pour la saison 2023 / 2024, même si la question d'évacuation de la vase demeure un sujet préoccupant. La solution d'origine, clapage en mer est toujours d'actualité.

*D) Fête du port :*

La Mairie s'inquiète du manque de retour concernant les besoins en matériels des différents participants.

*E) Pontons Club de voile.*

A la sollicitation du club de voile de prolonger de 2 m les pontons actuels afin de permettre le rangement de ses catamarans il n'y a aucune objection.

La réunion est clôturée à 18 heures.

Daniel Nilly

Louis Penhouet